



# LABORATOIRE DES CEDRES

## BULLETIN D'INFORMATION

### INFIRMIERS(ES) LIBERAUX(ALES)

N°4

Septembre 2016

I N F O R M A T I O N S G E N E R A L E S

#### EDITO

Le laboratoire a atteint cet été un niveau d'accréditation de 99.2% tout en élargissant son panel d'analyses. Notre objectif est le 100% dans les meilleurs délais.

F.LABOUDIE

Président LABOUDIE & Associés s.e.l.a.s.

#### SOMMAIRE

##### INFORMATIONS GENERALES

- Pré-analytique
- Transmission des comptes rendus aux infirmières libérales

##### INFORMATIONS MEDICALES

- Pré-analytique en hémostase
- Surveillance biologique des héparines

#### CONTACTS

site Clinique des Cèdres  
05 61 06 16 16

site Cornebarrieu Village  
05 34 522 522

site Colomiers  
05 61 78 03 82

site Minimes  
05 61 57 55 37

site Atlanta  
05 61 589 589

site Desbals  
05 61 40 43 70

site Mauvezin  
05 62 06 81 30

[www.laboratoire-des-cedres.com](http://www.laboratoire-des-cedres.com)

#### Numéros urgences

(nuit, week-end et jours fériés)

**05 61 06 16 16 ou 06 38 76 25 71**

▪ **PRE-ANALYTIQUE :** l'accréditation selon la Norme EN ISO 15189 est obligatoire pour tous les laboratoires d'analyses médicales. L'application de cette norme est fondamentale pour s'assurer que les Laboratoires de Biologie Médicale répondent à la fois aux besoins des patients et à ceux des médecins responsables des soins prodigués à ses patients.

Elle comprend notamment :

- La préparation du patient et son identification
- Le prélèvement des échantillons biologiques
- Le transport et le stockage
- Le pré-traitement et l'analyse des échantillons biologiques
- Le suivi de la validation des échantillons, de leur interprétation, du compte-rendu et du conseil.

**VOTRE ROLE EST PRIMORDIAL.** La manière dont le prélèvement a été fait, l'identification du patient ainsi que tous renseignements cliniques sont indispensables et conditionnent la **qualité** de l'analyse et de l'interprétation des résultats.

▪ **TRANSMISSION DES COMPTES-RENDUS AUX INFIRMIERES LIBERALES :** la réglementation impose que le compte-rendu d'examen de biologie médicale soit transmis au prescripteur et au patient lui-même ou à une tierce personne mandatée par lui. Il est donc impossible de remettre un compte-rendu à une infirmière libérale sans avoir une autorisation du patient. Pour cela sur la fiche de renseignement vous disposez d'un encadré spécifique que le patient doit signer pour vous autoriser à récupérer son compte-rendu au laboratoire.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS-BOITES EXTERNES  
A REMPLIR OBLIGATOIREMENT

Préleveur : .....  
Date et heure du prélèvement : .....  
PRESCRIPTION  
Prescripteur : Dr .....  
Ordonnance :  jointe  au laboratoire, analyses à effectuer .....  
URGENT OUI  NON   
IDENTIFICATION DU PATIENT  
NOM et PRENOM : .....  
NOM de jeune fille : .....  
DATE DE NAISSANCE : .....  
ADRESSE : .....  
N° TEL : .....  
N° SS : .....  
Mutuelle : .....  
RESULTATS  
 A poster  Au laboratoire  A la  
 Par mail (adresse mail) .....  
RENSEIGNEMENTS CLINIQUES  
Poids : ..... A jeun : OUI  NON   
Médicament : .....  
Posologie : ..... Heure de la dernière prise : .....

Cadre réservé au laboratoire  
Conformité : OUI NON Technique : utilisés S S E E C H F  
suppléments S S E E C H F  
autres OUI NON Visa  
Remarques : .....

#### **ANALYSES MEDICALES 24h/24 :**

Afin de répondre aux demandes de prélèvements le week-end (à partir du samedi midi), les jours fériés, et la nuit (à partir de 19h), le Laboratoire des Cèdres a mis en place un service d'appel pour le ramassage de vos prélèvements urgents chez le patient ou dans vos cabinets.

#### Numéros d'appel du service d'urgence :

**fixe : 05 61 06 16 16 ou mobile : 06 38 76 25 71**

Les techniciens et le biologiste de garde sur le site, après votre appel téléphonique, gèrent le ramassage du prélèvement chez le patient ou à votre cabinet pour son acheminement sur le plateau technique, traitement des analyses, et communication des résultats.



# LABORATOIRE DES CEDRES

## BULLETIN D'INFORMATION

### INFIRMIERS(ES) LIBERAUX(ALES)

## I N F O R M A T I O N S M E D I C A L E S

### PRE-ANALYTIQUE EN HEMOSTASE

Le respect des recommandations pré-analytiques est fondamental et conditionne l'interprétation des résultats d'examen d'hémostase. Concernant le choix du tube de prélèvement, l'anticoagulant de référence est le citrate trisodique.

#### Renseignements cliniques à fournir obligatoirement

Contexte et objectif(s) de la demande

Traitements en cours (en lien avec l'hémostase) en donnant toutes précisions utiles.

#### Prélèvement

- Le garrot doit être en place depuis au plus 1 minute.
- Juste après le prélèvement agiter par retournement le tube 3 à 5 fois.
- 1 tube Plasma citraté ajusté suffit à réaliser les analyses de routine (TP, TCA, fibrinogène).
- Prélever 2 tubes, si plus de 3 ou 4 analyses sont demandées ou s'il s'agit d'analyses délicates: facteurs du TCA (VIII, IX, XI), Lupus anticoagulant.
- Ordre des tubes: tube citraté en premier (tube de purge si épicroténique)
- Site de ponction éloigné de toute perfusion.



#### Motifs de non-conformités et de non réalisation de l'analyse

Tube absent, non ajusté, prélèvement hémolysé ou coagulé : analyses matériellement impossibles. Absence d'heure de prélèvement (délai prélèvement analyse non connu du laboratoire) Absence des renseignements obligatoires.

#### Particularités importantes à considérer

Bien signaler un prélèvement difficile et chaque fois que toutes les règles n'ont pas pu être respectées (garrot laissé plus d'une minute, par exemple).

#### L'acheminement des prélèvements

Les prélèvements doivent être acheminés à température ambiante. L'acheminement au laboratoire doit respecter les exigences du laboratoire pour assurer les meilleures conditions de temps et de conservation. Le délai d'acheminement au laboratoire s'entend un délai d'acheminement sur le site périphérique avant tout traitement pré-analytique pour les prélèvements faits à l'extérieur du laboratoire.

#### Il faut garder à l'esprit que l'acheminement des prélèvements au laboratoire doit être réalisé le plus rapidement possible (à adapter en fonction du bilan)

Le respect des conditions et du délai d'acheminement des échantillons vers le laboratoire doit être respecté car ces deux variables peuvent altérer les résultats d'analyses.

Délai maximal d'acheminement au laboratoire		
TP avec ou sans Traitement		8 heures
TCA		4 heures
Fibrinogène		8 heures
Héparinémie standard HBPM antiXa		1 heure
D.Dimères		4 heures
Anticoagulant circulant, Protéine C, Protéine S, ATIII		4 heures
Facteur II, V, VII, VIII, IX, X, XI		4 heures

### SURVEILLANCE BIOLOGIQUE DES HEPARINES

#### Surveillance de l'efficacité biologique du traitement par HNF et HBPM

##### HNF : Héparine non fractionnée

Compte tenu de la grande variabilité de réponse individuelle aux HNF, le traitement par HNF doit être surveillé par le TCA et/ou la mesure de l'héparinémie.

Mode d'administration	Horaire des contrôles
En perfusion I.V	Indifférent. Prélèvement au bras opposé
Injection sous cutanées	Entre 2 injections (moitié du temps) A la 6 <sup>ème</sup> H si 2 injections A la 4 <sup>ème</sup> H si 3 injections

##### HBPM : Héparine bas poids moléculaire

Compte tenu de la faible variabilité individuelle, un traitement par HBPM ne nécessite aucune surveillance de son efficacité. Les cas particuliers nécessitant la surveillance d'un traitement curatif par HBPM sont les suivants Poids extrêmes Insuffisance rénale légère ou modérée (Clairance entre 30 et 60 ml/min). Contre indiquées en cas d'insuffisance rénale sévère.

Mode d'administration	Horaire des contrôles
Injection 2 fois/jour	4 H après 3 <sup>ème</sup> injection
Injection 1 fois/jour	6 H après 2 <sup>ème</sup> injection

#### Surveillance de la numération plaquettaire

Quel que soit le type d'héparine (HNF ou HBPM), la surveillance du taux de plaquettes est indispensable afin de dépister une thrombopénie induite par l'héparine, complication thromboembolique rare mais grave nécessitant l'arrêt immédiat de l'héparine et le relais par un autre anticoagulant.